



## Recherche le liquidataire du pavillon baltard paris

Par **JJH**, le **31/01/2011** à **14:06**

Bonjour,

Je suis en arrêt de maladie depuis le 9 novembre 2009 qui a suivi un arrêt de travail suite à un A/T du 23 juin 2007 jusqu'au 26 octobre 2009, depuis décembre 2008 j'essaye que mon ancien patron le gérant du Pavillon Baltard au 9 rue Coquillière 75001 Paris, Mr DAUVOIS Pascal, m'a fait patienter en me disant que son avocat s'occupait de mon cas, un cas bien particulier que je vais essayer de vous décrire.

En accident du travail depuis le 23 juin 2007, le 06 avril 2008 j'ai reçu un recommandé de mon employeur pour un convocation en vue d'un licenciement économique pour le 08 mai 2008, je m'y suis rendu et pendant l'entretien Mr DAUVOIS m'a dit que mon cas était particulier étant en A/T, mais que son avocat cherchait la meilleure solution pour nous deux et m'a fait signer un bulletin d'acceptation d'une convention de reclassement personnalisé, ensuite je n'ai plus eu de nouvelle ni de sa part, ni de son avocat, je me suis dit qu'il n'y avait pas de suite et j'ai attendu une nouvelle convocation qui n'est jamais venue. Aillant un service juridique au près de ma banque je les ai contactés, ils ont fait des recherches, qui n'ont rien donné et m'ont signifié que je n'avait aucun recours, j'ai continué à me soigner, sans résultat, maintenant je suis en fin de droit inscrit à la M.D.P.H., j'ai suivi des réunions d'information et il m'ont dit de prendre contacte avec le liquidataire de l'affaire pour pouvoir récupérer mes droits qui sont :

- 1) pouvoir m'inscrire à pole emplye et toucher mes indemnités
- 2) pouvoir récupérer le solde de mes congés payés dus
- 3) pouvois entreprendre une démarche au prud'homme pour tous ces problèmes causés par Mr Dauvois

Je vous remercie par avance si vous pouvez m'aider, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères remerciements.

Mr HACHLER Jean-Jacques

Par **P.M.**, le **31/01/2011** à **14:15**

Bonjour,

Si vous n'arrivez à trouver cette information sur internet, par des sites spécialisés dont certains gratuits, il faudrait vous rendre au Tribunal de Commerce...

Par **DSO**, le **31/01/2011** à **18:22**

Bonsoir Jean-Jacques,

Il semblerait que la société ait été radiée auprès du tribunal de commerce le 02 juillet 2008.

Il s'agirait donc d'une cessation d'activité volontaire et non pas d'une liquidation judiciaire.

Le délai pour vous retourner contre la société était d'une année, à compter de la date de cessation d'activité.

Cordialement,  
DSO